

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que le rôle général de perception des taxes de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'année 2013 comprenant les taxes foncières découlant de la taxation à taux variés, de collecte des ordures ménagères, de collecte sélective, les répartitions d'égouts, de pavage, de trottoirs et d'aqueduc ainsi que les taxes d'eau et d'épuration, a été complété et déposé à mon bureau, en l'Hôtel de Ville de Salaberry-de-Valleyfield, 61 rue Sainte-Cécile, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Avis public est aussi donné que toutes les personnes tenues au paiement des sommes mentionnées audit rôle de perception sont tenues d'en payer le montant à mon bureau, en l'Hôtel de Ville de Salaberry-de-Valleyfield, aux dates respectives auxquelles lesdites taxes, cotisations ou répartitions deviennent dues et exigibles.

Donné à Salaberry-de-Valleyfield, ce 16^{ième} jour du mois de janvier 2013.

Le Trésorier,



Michel Décosse, OMA